



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 31 mars 2021

Organisation territoriale de l'État : du changement dans les services de l'État au 1^{er} avril !

Renforcer l'efficacité de l'action de l'État sur des compétences clarifiées, rendre le service au plus près des usagers en privilégiant l'échelon départemental et régional pour la mise en œuvre des politiques de l'État, tels sont les objectifs de la réforme nationale de l'Organisation territoriale de l'État (OTE), engagée depuis 2019.

Le 1^{er} avril, le « service public de l'insertion » verra le jour en Occitanie et en Haute-Garonne, grâce à la création de 2 nouvelles directions départementale et régionale, placées sous l'autorité du préfet :

- la **Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)**,
- la **Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)**.

Elles sont le fruit d'une volonté à la fois de regrouper les compétences pour réaffirmer le rôle de l'État en matière d'hébergement d'urgence, de logement, d'accueil des migrants, de politique de la ville, ainsi que s'agissant de l'action des départements et de l'ensemble des acteurs publics et privés pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté ; mais aussi, d'assurer la continuité de l'accompagnement de personnes en difficultés jusqu'à l'insertion par l'activité économique et l'emploi.

Au niveau régional, la **Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)**, succédera à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et aux services déconcentrés chargés de la cohésion sociale. Elle sera dirigée par Christophe Lerouge, actuel directeur de la DIRECCTE Occitanie.

Au niveau départemental, la **Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)** regroupera les compétences en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et des « unités départementales » des DIRECCTE. Elle sera quant à elle, dirigée par Bertrand Le Roy, actuel directeur de la DDCS Haute-Garonne.

Retrouvez en pièce jointe une fiche détaillant les nouvelles missions des DREETS et DDETS.

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Jennifer RIEU
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie
www.occitanie.gouv.fr/communiqués



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS OCCITANIE

VOTRE NOUVEL INTERLOCUTEUR RÉGIONAL

Au 1^{er} avril 2021, la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et la direction régionale de la cohésion sociale (DRCS) fusionnent leurs champs de compétences et deviennent **la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS Occitanie)**.

Les missions et l'organisation de la DREETS Occitanie

Les missions régaliennes et de développement seront réparties en 4 pôles :

1. Le pôle C (Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie)

Il veille au bon fonctionnement des marchés, à la protection économique, à la sécurité des consommateurs. Il a compétence en matière de contrôle de la concurrence, des produits viticoles et de la métrologie légale.

2. Le pôle 3E (Entreprises, Emploi et Économie)

- Il accompagne les mutations de l'activité et le développement des entreprises, soutient et déploie les politiques de formation et de l'emploi.
- En son sein, le service économique de l'Etat en région (SeER) met en œuvre les mesures destinées à renforcer la compétitivité, l'innovation des entreprises. Il porte le plan de relance industriel.
- Il agit pour le contrôle de la formation professionnelle.
- Il gère le fonds social européen.

3. Le pôle T (Politique du travail)

Il assure l'effectivité du droit et agit pour l'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail. Il contrôle le travail illégal sur le territoire régional en lien avec l'activité de l'inspection du travail mise en œuvre dans les départements.

4. Le pôle CSFC (Cohésion sociale, formation, certification)

- Il prévient et lutte contre les exclusions, protège et insère les personnes vulnérables.
- Il contrôle et inspecte les établissements et services sociaux.
- Il gère l'activité de formation certification pour le travail social et les professions de santé.

Elle assurera par ailleurs des missions d'animation du réseau départemental. Outre ces missions opérationnelles, la DREETS doit piloter, animer et coordonner les politiques publiques mises en œuvre dans la région par les DDETS et des direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (pour les départements qui en sont pourvus – elles regroupent les DDETS et les directions départementales de la protection des populations), au plus près des concitoyens. Le but est de rechercher des synergies pour des politiques publiques plus puissantes.

La DREETS en pratique

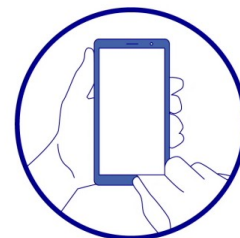
Cette grande direction régionale dont le siège est à Toulouse maintient une partie de ses services à Montpellier, pour permettre la réalisation en proximité des missions opérationnelles et préserver l'équilibre déjà instauré.

LE SIÈGE DE LA DREETS OCCITANIE :

Siège de la DREETS Occitanie
5, esplanade Compans Caffarelli
BP 98016
31080 Toulouse Cedex 6

CONTACTER LA DREETS :

Toutes les informations : occitanie.dreets.gouv.fr
Par email : oc.direction@dreets.gouv.fr





PRÉFET DE LA HAUTE- GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS VOTRE NOUVEL INTERLOCUTEUR DÉPARTEMENTAL

Au 1^{er} avril, la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et l'unité départementale de la DIRECCTE de la Haute-Garonne se regroupent pour donner naissance à une nouvelle direction : la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS 31).

Les missions de la DDETS 31

- **Protéger**

Les **personnes vulnérables** et les **personnes les plus éloignées de l'emploi**, en allouant les ressources financières aux établissements, services et professionnels participant à la prise en charge et à l'accompagnement des personnes vulnérables, en développant des actions de contrôle et d'inspection pour s'assurer de la qualité des actions et de la prise en charge

Les **travailleurs**, en assurant l'application des dispositions légales et conventionnelles relatives aux conditions de travail et d'emploi (par de l'information, du contrôle et du conseil techniques aux employeurs et travailleurs)

- **Accompagner**

Les **citoyens** dans leur accès au **logement** ainsi que dans leur maintien dans celui-ci par l'animation d'une politique orientée vers le « logement d'abord », par la mobilisation de dispositifs d'accès au logement et à l'emploi, social adaptés et par la mobilisation des ressources nécessaires

- **Garantir**

L'effectivité du droit en matière d'emploi et de formation professionnelle et **soutenir les entreprises** pour le développement et le maintien de l'emploi en anticipant les mutations économiques, en soutenant le développement de nouvelles activités ou de nouvelles formes d'emploi, en accompagnant la mise en œuvre des dispositifs de développement des compétences, en accompagnant l'adaptation de l'activité, en appuyant la qualité du dialogue social et le règlement des conflits sociaux, en fournissant des informations et de

l'expertise technique aux employeurs et aux travailleurs sur les moyens les plus efficaces d'observer les dispositions légales et réglementaires

- **Mobiliser et animer**

Les acteurs du **service public de l'emploi**

Les acteurs du territoire impliqués dans **l'hébergement et l'accès au logement** (collectivités, bailleurs, associations, etc.)

Les **acteurs socio-économiques** (partenaires sociaux, branches professionnelles, entreprises, chambres consulaires, acteurs dans le champ de la santé-sécurité, acteurs de l'accès au droit, OPCO...) dans le cadre de leurs actions en matière de conditions et de relations du travail, d'emploi et de formation professionnelle

Les **partenaires sociaux**, notamment dans le cadre de l'observatoire départemental d'analyse et d'appui du dialogue social

- **Contrôler et inspecter**

Au sein des **entreprises**, sur les **lieux de travail**, en **établissements et services sociaux**, en mobilisant les moyens d'action nécessaires en termes d'application de la législation du travail, d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail, et de prise en charge des personnes en difficultés

L'organisation de la DDETS 31

L'organisation de la DDETS repose principalement sur 2 pôles :

1. **Le pôle travail, mutations économiques et compétences**, composé de deux services :

- Le *système d'inspection du travail*, qui comprend le service d'accueil et de renseignement, la section centrale du travail et 5 unités de contrôle, a pour missions :

- le contrôle de l'application de la réglementation du travail
- renforcer le dialogue social et assurer le secrétariat de l'observatoire du dialogue social
- la gestion et l'indemnisation des conseillers du salarié
- les renseignements en droit du travail
- l'instruction des demandes de ruptures conventionnelles individuelles
- l'enregistrement des accords d'entreprise
- les décisions administratives de dérogation au repos hebdomadaire

- Le service *mutations économiques et compétences* a en charge :

- l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques : l'accompagnement des restructurations (plans de sauvegarde de l'emploi, ruptures conventionnelles collectives, accords de performance, de compétitivité, gestion prévisionnelle des emplois et des parcours professionnels, congés de mobilité ...)

- Le déploiement de la politique de soutien à l'économie (dispositifs du plan de relance, activité partielle, appui ressources humaines TPE : PME, transitions collectives, FNE formation, territoires d'industrie...)
- La revitalisation du territoire : soutien à la création d'activité et d'emplois, portage de projets structurants pour le département.
- le développement des compétences, de la formation professionnelle, de l'alternance (apprentissage, titres professionnels, VAE...)
- le développement des services à la personne (promotion du secteur et attractivité des emplois)

2. Le pôle solidarités et parcours d'insertion, composé de trois services :

- le service *insertion sociale et solidarités* a pour missions :
 - l'hébergement d'insertion et l'habitat adapté
 - l'accueil, l'hébergement et l'intégration des migrants
 - l'hébergement d'urgence et la veille sociale
 - la protection des personnes vulnérables et l'aide sociale
 - les missions dévolues à l'Etat sur le champ de l'enfance, de la famille et du handicap
- le service *insertion par l'emploi* a en charge :
 - l'insertion par l'activité économique et les parcours d'insertion des publics vulnérables
 - l'insertion des jeunes
 - l'insertion des travailleurs handicapés
 - l'économie sociale et solidaire
 - le suivi des contrats aidés
- le service *insertion par le logement* a pour missions :
 - la prévention et la gestion des difficultés locatives
 - l'accueil des personnes défavorisées dans le parc social (DALO, PDALHPD, accord collectif départemental/CIA) et leur relogement
 - des actions transversales (résorption des squats et bidonvilles, accompagnement vers et dans le logement...)

Par ailleurs, la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités est également en charge du secrétariat du comité médical et de la commission de réforme.



Vos interlocuteurs au sein de cette nouvelle direction demeurent les mêmes.

L'adresse de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Haute-Garonne est la suivante : **5 esplanade Compans Caffarelli – BP 98016 – 31080 Toulouse cedex 6**

Les services de cette direction sont **aujourd'hui répartis entre les sites suivants** :

- Place Saint-Etienne (insertion sociale et insertion par le logement, comité médical et commission de réforme) : 1, place Saint-Etienne – 31 038 Toulouse
- Esplanade Compans Caffarelli (inspection du travail, section centrale du travail, services « mutations économiques et compétences » et « insertion par l'emploi ») : 5 esplanade Compans Caffarelli – BP 98016 – 31080 Toulouse cedex 6
- Cité administrative (service d'accueil et de renseignement en droit du travail) : boulevard Armand Duportal – 31000 Toulouse
- Antenne de Saint-Gaudens (inspection du travail, service d'accueil et de renseignement en droit du travail) : 6 espace Pégot – 31800 Saint-Gaudens/ 05.61.89.45.99

À compter de **juillet prochain**, leur répartition géographique évoluera vers davantage d'unité.